



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'ASIPE

Séance du 4 décembre 2025

Présidence : Philippe Charmoy, Président

En vertu des dispositions de l'art.160ss LEPD, le Conseil intercommunal de l'ASIPE porte à la connaissance des électeurs des communes associées les décisions suivantes prises dans sa séance du jeudi 4 décembre 2025 :

- 1. Approbation du préavis n° 9/2025 : Création d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de l'ASIPE avec la commune de Payerne, sans engagement financier.**
- 2. Approbation du préavis n° 10/2025 : Crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025, pour un montant de CHF 345'298.00.**
- 3. Approbation du préavis n° 11/2025 : Budget de fonctionnement 2026, pour un montant de CHF 16'212'966.75.**

Attesté conforme au procès-verbal :

Payerne, le 9 décembre 2025.

Le Président :

Philippe Charmoy



La secrétaire :

Nadège Bulliard

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE PAYERNE ET ENVIRONS

RUE DERRIÈRE LA TOUR 6
CP 157
1530 PAYERNE

026 662 68 00
INFO@ASIPE-BROYE.CH
WWW.ASIPE-BROYE.CH